RELEVE DE DECISION
COMMISSION REGIONALE D'APPEL REGLEMENTAIRE

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football lors de sa réunion du **03 février 2026** (en visioconférence entre le siège de la Ligue à Lyon et son établissement à Cournon d'Auvergne) :

Présents : MM. Hubert GROUILLER (Président) et André CHENE (secrétaire), Mmes Abtissem HARIZA et Stéphanie PERRENOU, MM. Pierre BOISSON, Jean-Claude VINCENT, Jacques BOURDAROT et Michel GODIGNON.

Assiste : M. Gaëtan PLANCHE DEFRADE (Responsable Juridique).

AUDITION DU 03 FEVRIER 2026

DOSSIER N°15R : *Appel du J.ST.O GIVORS en date du 17 décembre 2025 contre une décision prise par la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football, lors de sa réunion du 24 novembre 2025, l'ayant sanctionné d'une amende de 100 euros pour absence injustifiée de son éducateur Hassan BEDDA lors des rencontres de Seniors Régional 3 Poule E des 09 et 16 novembre 2025.*

La Commission Régionale d'Appel,

- **Met le dossier en délibéré.**

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.